

AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

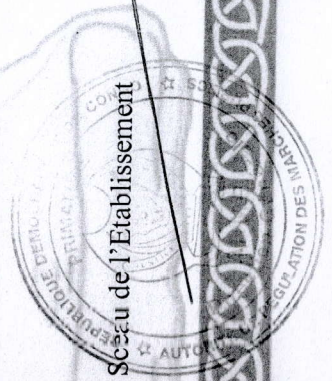
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 219/2024

A L'ENTREPRISE GLOBAL BROAD BAND SOLUTION.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture de la connexion internet au sein de l'immeuble du Gouvernement situé à la place « ROYAL » Kinshasa/Gombe, conclu avec la CGIG, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent trente-huit mille huit cent cinquante, trente-cinq centimes (USD 438 850,35) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille septante-un, nonante-cinq centimes (USD 3 071,95), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 25/10/2024.

Directeur Administratif et Financier



M. KAYUMBE MRAVI
Directeur Général